



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n°91 - 25
Portant sur la circulation temporaire
sur la RD 112 et rue Asselin dans la
commune de Ver sur mer
Abrogation arrêté 69-25

La Maire de la Commune de VER SUR MER

VU la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles R.44, R.225 et R.227 du Code de la Route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

CONSIDERANT que les travaux pour permettre à la **Société FLORO Associés** de réaliser des travaux de renouvellement des compteurs d'eau potable sous les trottoirs, à la demande du SMAEP du Vieux Colombier, sur une portion de la RD112 sont terminés.

A R R E T E

ARTICLE 1 - La rue de la Libération est ouverte à la circulation.

L'arrêté 69-25 du 10 juillet 2025 est abrogé.

ARTICLE 2 - M. le Major du groupement de Gendarmerie de COURSEULLES, la Maire de Ver-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait le 03 septembre 2025

Lysiane LE DUC DREAN,
Maire



Destinataires :

- M. le Major du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- Mme MADELEINE - ASVP
- Responsable technique VER-SUR-MER
- Dimitri DUGOUSSET - ARD
- Société FLORO Associés
- Société NOMAD
- STM